

Veille sanitaire internationale	
Note d'information	13/07/2018

NOUVELLES DECLARATIONS DE PESTE DES PETITS RUMINANTS EN BULGARIE (POINT DE SITUATION N°3)

Pour la VSI (par ordre alphabétique) : Anne Bronner (Dgal), Didier Calavas (Anses), Julien Cauchard (Anses), Pascal Hendrikx (Anses), Thierry Lefrançois (Cirad), Renaud Lancelot (Cirad), Alizé Mercier (Cirad)

Pour le laboratoire européen et OIE de référence PPR (Cirad) : Arnaud Bataille, Geneviève Libeau

Auteur correspondant : alize.mercier@cirad.fr

Source : ADNS (données au 10/07/2018), Note de la Commission européenne du 21/06/2018, notification ProMED du 22/06/2018

La base de données ADNS recense six déclarations de peste des petits ruminants (PPR) en Bulgarie du 23/06/2018 au 11/07/2018, impliquant au total neuf élevages (Figure 1). Quatre déclarations ont été faites le 10/07/2018 impliquant deux élevages d'ovins et deux élevages mixtes (ovins, caprins) de la région de Yambol (taux de morbidité et mortalité non disponibles dans les déclarations ADNS). La présence du virus a été établie par le LRUE le 09/07/2018 et confirmée suite à la collecte d'échantillons au sein des zones de surveillance et protection (rayon de 3 et 10 kilomètres autour du premier foyer déclaré dans le village de Voden le 23//06/2018).

Les mesures de lutte mises en place incluent l'interdiction de mouvements d'animaux d'espèces sensibles autour des exploitations infectées, la destruction des carcasses et la reconstitution des mouvements d'animaux vers et en dehors des exploitations infectées.

Une première déclaration de PPR avait été faite auprès de l'OIE le 23/06/2018 concernant trois élevages du village de Voden, région de Yambol en Bulgarie, à 10 kilomètres de la frontière turque. Le laboratoire européen et mondial de référence du Cirad a confirmé le diagnostic de la PPR parmi 14 échantillons récoltés (13 échantillons de sang total et un écouvillon nasal). Il s'agissait du premier cas de PPR sur le territoire d'un Etat membre européen. Parmi les 380 ovins et 160 caprins de l'exploitation, il y a eu deux cas chez les ovins dont un animal est mort.

Un autre foyer de PPR a été confirmé et déclaré le 28/06/2018 au sein d'un élevage de neuf caprins et 151 ovins (parmi lesquels 10 ovins ont été infectés, aucun animal mort) du village

de Kosti dans la région de Burgas, située à l'Est du pays (Figure 1) (source : ADNS). Cette nouvelle région infectée se trouve à 160 kilomètres des trois premiers élevages touchés par la PPR dans la région de Yambol (déclaration OIE du 25/06/2018) (Figure 1), ce qui pose la question de l'origine de ce foyer : lien avec les trois précédents élevages bulgares infectés, ou introduction multiple depuis la Turquie proche ?



Figure 1: Foyers de PPR en Bulgarie déclarés depuis le 23/06/2018 (source: ADNS)

Des mesures de contrôle et d'éradication ont été mises en place selon la directive 92/119/EEC incluant l'abattage total du troupeau infecté ainsi que l'abattage préventif des autres petits ruminants du village (359 ovins et 34 caprins au total), et la mise en place de zones de protection et surveillance autour des élevages infectés.

Il est à présent de toute première importance de connaître l'ampleur de la diffusion éventuelle de la maladie. D'autres prélèvements sont prévus venant des animaux abattus et surtout des écouvillonnages systématiques d'animaux sans signes cliniques effectués dans les 10 kilomètres de la zone de surveillance autour du premier foyer.

La maladie – d’après la [Fiche technique OIE](#)

La peste des petits ruminants (PPR) est une maladie non zoonotique virale des caprins et des ovins qui se caractérise par de la fièvre, des lésions buccales, de la diarrhée, une pneumonie et souvent la mort.

La maladie est causée par un virus du genre Morbillivirus (famille des Paramyxoviridae), qui est apparenté à celui de la peste bovine, de la rougeole et de la maladie de Carré. Lors d’infections naturelles, la PPR affecte les caprins et les ovins. Elle est une menace pour les espèces de l’ordre des Artiodactyles sauvages et captives. L’épidémie récente en Mongolie a fait des milliers de morts chez les antilopes Saïga. Des bovins contaminés expérimentalement et dans les zones d’enzootie de la PPR font une réponse immunitaire sans pour autant exprimer les signes de la maladie. Le dromadaire et le porc sont sensibles, mais leur rôle dans l’épidémiologie n’est pas encore connu.

La peste des petits ruminants est une maladie listée du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l’OIE, et les pays sont tenus de déclarer la maladie auprès de l’OIE.

La PPR est apparue pour la première fois en Afrique de l’Ouest, dans les années 40. Depuis lors, elle s’est propagée vers le nord et l’est du continent africain, a gagné le Proche et le Moyen-Orient et atteint l’Asie du Sud et de l’Est.

La PPR a été signalée pour la première fois en Chine en 2007. Le continent européen était indemne de la maladie, à l’exception de la partie européenne de Turquie touchée en 2004. En 2016, la Géorgie a notifié plusieurs cas auprès de l’OIE.

Les animaux infectés excrètent le virus par les larmes, la salive, les sécrétions nasales, les expectorations et les matières fécales d’animaux infectés. La maladie se propage donc par contact étroit entre animaux, notamment par inhalation de fines gouttelettes libérées dans l’air par la toux et les éternuements des animaux infectés. L’eau, les auges et les litières peuvent également être contaminées par des sécrétions et devenir des sources d’infection additionnelles. Néanmoins, le virus ne survit pas longtemps à l’extérieur de l’organisme d’un animal hôte.

Comme le virus est excrété par les animaux avant que ceux-ci ne présentent les signes de la maladie, il peut se propager lors du déplacement d’animaux infectés. Après une période d’incubation de trois à six jours, on observe l’apparition d’une fièvre subite, un abattement sévère, une perte d’appétit et une sécrétion nasale claire. Puis, l’écoulement nasal devient épais et jaune et si abondant parfois qu’il forme une croûte qui obture les naseaux et provoque une détresse respiratoire. Les yeux peuvent aussi être affectés et l’écoulement coller les paupières. On peut en outre observer un gonflement des tissus de la bouche et des ulcérations peuvent se constituer au niveau de la gencive inférieure, du bourrelet gingival, du palais, des joues et de la langue. Chez certains animaux survient une diarrhée sévère qui entraîne déshydratation et perte de poids. L’apparition d’une pneumonie est fréquente aux stades plus avancés de la maladie. Les animaux en gestation peuvent avorter. Le pronostic de la peste des petits ruminants est mauvais. La mort peut survenir dans les cinq à dix jours suivant l’apparition de la fièvre. Les jeunes animaux sont les plus sévèrement atteints et les caprins sont plus touchés que les ovins. Dans la forme la plus grave (suraiguë), les animaux sont trouvés morts. Toutefois, la maladie peut être bénigne ou inapparente et circuler dans

un pays en ayant un impact faible ou nul en termes de cas jusqu'à ce que soient exposés des petits ruminants naïfs.